

# IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE 2012

# 12



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Si vous avez un patrimoine net taxable supérieur ou égal à 3 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2012, remplissez cette déclaration et les annexes.

Renvoyez un exemplaire de votre déclaration au centre des finances publiques (service des impôts des particuliers ou centre des impôts) de votre domicile au 1<sup>er</sup> janvier 2012, **au plus tard le 15 juin 2012**, accompagné du paiement de votre impôt.

Pour tous renseignements, connectez-vous sur **impots.gouv.fr** ou adressez-vous à votre centre des finances publiques.

## VOTRE ÉTAT CIVIL

*Écrivez en lettres majuscules*

10 Monsieur

Madame

Mademoiselle

20 Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom ..... 11

Nom de naissance... 12

Prénoms ..... 13

Date de naissance... 14

Lieu de naissance... 15 

Dépt	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
------	----------------------	---------	----------------------

21

22

23

24

25 

Dépt	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
------	----------------------	---------	----------------------

## VOTRE ADRESSE

### A | ADRESSE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012

Numéro et rue.....

Appartement ..... 6	Résidence	<input type="text"/>	Bât.	<input type="text"/>	Esc.	<input type="text"/>	Étage	<input type="text"/>	Appart.	<input type="text"/>
	Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>						

### B | CHANGEMENT D'ADRESSE EN 2011 : ADRESSE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011

Numéro et rue.....

Appartement ..... 6	Résidence	<input type="text"/>	Bât.	<input type="text"/>	Esc.	<input type="text"/>	Étage	<input type="text"/>	Appart.	<input type="text"/>
	Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>						

## IDENTITÉ ET ADRESSE DU DÉCLARANT S'IL N'EST PAS LE REDEVABLE

Qualité et identité..... Représentant légal  Mandataire  Héritier  Nom et prénom

Numéro et rue.....

Appartement.....	Résidence	<input type="text"/>	Bât.	<input type="text"/>	Esc.	<input type="text"/>	Étage	<input type="text"/>	Appart.	<input type="text"/>
	Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>						

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2012

Téléphone

Adresse internet

En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978 « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale.



# DÉTERMINATION DE LA BASE IMPOSABLE

Le symbole ☐ signifie que vous devez joindre vos justificatifs

## 1 | ACTIF BRUT

### IMMEUBLES BÂTIS

Annexe 1 : nombre de feuillets

Résidence principale ..... AB

Autres immeubles ..... AC

### IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Annexe 2 : nombre de feuillets

Bois, forêts et parts de groupements forestiers ☐ ..... BC  × 25 % = BD

Biens ruraux loués à long terme ..... BE

• dont montant dans la limite de 101 897 € ..... × 25 % = BF

• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 € ..... × 50 % = BG

Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers ..... BH

• dont montant dans la limite de 101 897 € ..... × 25 % = BI

• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 € ..... × 50 % = BJ

Autres biens ..... BK

### DROITS SOCIAUX – VALEURS MOBILIÈRES – LIQUIDITÉS – AUTRES MEUBLES

Annexes 3-1 et 3-2 : nombre de feuillets

Parts ou actions détenues par les salariés et mandataires sociaux ☐ ..... CL  × 25 % = CM

Parts ou actions de sociétés avec engagement de conservation de 6 ans minimum ☐ ..... CB  × 25 % = CC

Droits sociaux de sociétés dans lesquelles vous exercez une fonction ou une activité ..... CD

Autres valeurs mobilières ..... CE

Liquidités ..... CF

Autres biens meubles (dont contrats d'assurance-vie CO ) ..... CG

### Montant des exonérations afférentes aux droits et titres ci-dessous :

• Droits sociaux détenus à la suite d'un rachat d'entreprise par les salariés ..... CH

• Droits sociaux détenus par le foyer fiscal dans une société interposée ..... CI

• Droits sociaux constituant plus de 50 % du patrimoine ..... CJ

• Titres ou parts de FIP, FCPI ou FCPR reçus en contrepartie  
de la souscription au capital d'une PME ..... CK

TOTAL DES IMMEUBLES ET DES BIENS MEUBLES ..... AB + AC + BD + BF + BG + BI + BJ + BK + CM + CC à CG = DE

Forfait mobilier Si les meubles meublants ont déjà été déclarés et intégrés à la ligne CG, inscrivez « 0 », sinon, inscrivez DE × 5 % ..... EF

TOTAL DE L'ACTIF BRUT ..... DE + EF = FG

## 2 | PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

Annexe 4 : nombre de feuillets

TOTAL DU PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS ☐ ..... GH

## 3 | ACTIF NET IMPOSABLE

BASE IMPOSABLE ..... FG – GH = HI

## CALCUL DE VOTRE IMPÔT

Arrondissez chaque ligne à l'euro le plus proche

### 1 | MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS

– Cas général : impôt avant décote ..... HI  × 0,50 % = HJ   
Si votre patrimoine est compris entre 3 000 000 € et 3 200 000 €  
vous bénéficiez de la décote suivante ..... D = 120 000 – (7,5 × HJ) = HK   
– Cas particulier : non-résidents dont le patrimoine est compris entre 1 300 000 € et 3 000 000 €,  
impôt avant décote ..... HI  × 0,25 % = HO   
Si votre patrimoine est compris entre 1 300 000 € et 1 400 000 €  
vous bénéficiez de la décote suivante ..... D = 24 500 – (7 × HO) = HU   
MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS ..... HJ – HK ou HO – HU = LM

### 2 | RÉDUCTIONS Le plafond global annuel des réductions cumulées pour investissements dans les PME et pour dons ne peut excéder 45 000 €.

Pour personnes à charge

– Nombre de personnes ..... MN  × 300 € = MP   
– Nombre d'enfants en résidence alternée ..... MO  × 150 € = MQ

Pour investissements dans les PME

– Directs dans une société ..... NE  × 50 % = MU   
– Par sociétés interposées *holdings* ..... NF  × 50 % = MW   
– Par le biais de FIP ..... MX  × 50 % = MY   
– Par le biais de FCPI ..... NA  × 50 % = NB

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis en France  ..... NC  × 75 % = ND

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis dans un État européen  ..... NG  × 75 % = NH

MONTANT DE L'ISF APRÈS RÉDUCTIONS ..... LM – MP – MQ – MU – MW – MY – NB – ND – NH = NP

### 3 | IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE

Annexe 5 : nombre de feuillets .....  |   
TOTAL DU MONTANT ACQUITTÉ HORS DE FRANCE ..... RS

4 | MONTANT NET À PAYER DE VOTRE ISF ..... NP ou (NP – RS) = ST

## PAIEMENT DE VOTRE IMPÔT

Imputation du droit à restitution (bouclier fiscal) ..... TI   
SOLDE DE L'ISF RESTANT À PAYER ..... ST ou ST – TI = TR

### MODE DE PAIEMENT DE VOTRE SOLDE D'ISF

– Mode de paiement choisi : Chèque bancaire  Virement direct Banque de France  Autre   
– Établissez le chèque bancaire à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC *sans autre indication*

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception et cachet du service

PRISE EN RECETTE

Droits .....

Pénalités .....

N° .....

Date .....

PRISE EN CHARGE

Droits .....

Pénalités .....

N° .....

Date .....